



84240

Tél. : 04 90 09 83 79

Fax : 04 90 09 96 12

mairie@ansouis.fr

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 24 novembre 2020

Compte-rendu

Etaient présents : Pons Gilles, Amourdedieu-Ollier Claudine, Cavalier Mickaël, Garcin Mylène, Sola Christian, Verkin Denis, Schlunke Juliet, Gros Christian, Marincola Maria-Isabel, Clément Martine.

Excusés : Allemand Sophie, Florès Thierry (pouvoir à Gros Christian), Capeau Patrice (pouvoir à Cavalier Mickaël)

Secrétaire : Adrian Roselyne

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

I. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 octobre 2020

Monsieur le Maire lit le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal et demande à l'assemblée de se prononcer sur son approbation.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

II. URBANISME - Autorisations : Déclarations préalables, permis de construire

Monsieur le Maire donne lecture des autorisations d'urbanisme délivrées depuis la précédente réunion :

Demandeur	Adresse	Type de dossier	Type de travaux	Décision	Date de la décision
AIMAR	1049 Chemin de Coste Eguières	Permis de Construire	Construction d'un hangar agricole à proximité du siège d'exploitation	Favorable	03/11/2020
MATTEI	339 Chemin du Praderet	Permis de Construire	- Transformation d'un garage - Construction d'un garage à motos - Extension de la maison existante - Construction d'un abri piscine	Favorable	16/11/2020
ETIENNE	871 Chemin du Praderet	Déclaration de Travaux	Implantation d'un portail	Favorable	16/11/2020

III. Suppression création d'emploi suite à avancement de grade Modification du tableau des effectifs

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'avancement de grade d'un agent, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants. Le maire propose donc la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non complet au service scolaire et la création, dans ce même service, d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps non complet et de modifier, en conséquence, le tableau des effectifs.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

IV. Décision modificative n°3

L'objet de la décision modificative est de transférer des crédits en section de fonctionnement suite aux exonérations de loyers et redevances, votées le 23 juin 2020, dans le cadre de la crise sanitaire Covid 19. Il s'agit de prélever une somme de 10 000 € sur la ligne budgétaire « dépenses imprévues » et de la reporter sur la ligne « Autres charges exceptionnelles ».

Décision : Approuvé à l'unanimité.

V. Indemnité de budget et de conseil pour Madame Claude Textoris, trésorière

Monsieur le maire rappelle au conseil la réglementation concernant l'allocation d'indemnités aux agents des services extérieurs de l'Etat. Madame Claude TEXTORIS étant trésorière principale au centre des finances publiques de Pertuis, il y a lieu de lui attribuer les indemnités de conseil et de budget et de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,00 euros au titre de l'année 2020 et suivantes.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

VI. Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de révision allégée n°1 du PLU a été élaboré. En application de l'article L 103-6 du code de l'urbanisme le document doit être arrêté par délibération du conseil municipal et communiqué pour avis aux personnes publiques associées.

Cette procédure a pour objet de permettre le développement d'une activité de ferronnerie existante, secteur Pierrefeu. Pour répondre aux besoins de développement de cette activité, un secteur de taille et capacité d'accueil limitées (STECAL) est proposé pour la réalisation d'un bâtiment de 120m², à proximité des locaux actuels.

Il est demandé au conseil de tirer le bilan suivant de la concertation (mise à disposition d'un registre en mairie et exposition publique) et d'arrêter le projet révision allégée n°1 du PLU.

La délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant 1 mois et mention de cet affichage sera réalisée dans un journal diffusé dans le département. Le dossier sera tenu à disposition du public en mairie.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

VII. Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

Conformément à l'article L2121-8 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Monsieur le maire présente le projet de règlement intérieur qui a préalablement été transmis aux élus. Certains ont formulé des observations qui ont été prises en compte.

Il est donc proposé à l'assemblée de se prononcer sur le règlement intérieur du conseil municipal de la commune d'Ansouis pour le mandat 2020-2026.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le maire rapporte les décisions prises depuis la dernière réunion du conseil, conformément aux délégations du conseil au maire :

- **Acquisition de tablettes pour les membres du conseil : demande de subvention 3 600,00 € HT**

Monsieur Mickaël Cavalier précise que les tablettes devront être restituées à la fin du mandat. Le matériel est et demeure propriété de la commune.

- **Marché d'installation de climatisation : Affermissement de la tranche optionnelle**

Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la communauté de communes (COTELUB) ; Monsieur le maire va s'en rapprocher pour connaître l'état d'avancement de ce dossier.

Aménagement du parc paysager du Coignet : indemnisation des candidats non retenus

Monsieur le maire rappelle qu'une indemnité de 3 000,00 € HT avait été prévue dans le règlement de consultation du concours pour les deux candidats non retenus.

- **Acceptation du remboursement du trop-perçu LOCAM : 954,00 €**
- **Acceptation de la prise en charge des frais de réparation des copieurs par GROUPAMA : 1087,56 €**
- **Acceptation d'un don à la commune.**

QUESTIONS DIVERSES

- **Nouvelle répartition des charges locatives du cabinet médical pour l'arrivée d'un nouveau praticien**

Une ostéopathe, Madame Marion Grognot, souhaite s'installer au cabinet médical de la place Saint Elzéar. Ce dernier proposera à la mairie, propriétaire du local, une nouvelle répartition du montant des charges locatives. Le bail ne sera pas modifié, la répartition sera validée par une délibération du conseil municipal.

- **Information sur le démarrage des travaux de la Société du Canal de Provence**

La commune a été avertie début novembre 2020 par la direction du développement de la Société du Canal de Provence du démarrage des travaux relatifs à la création de réseaux de desserte d'Ansouis, Vaugines et Cucuron. Ces travaux seront réalisés par le groupement d'entreprises Provence Alpes Canalisations / Bussi Frères et se dérouleront sur une période de 7 mois. L'entreprise Bussi Frères a annoncé le début de chantier pour le 23 novembre 2020.

Monsieur le maire demande à Madame Martine Clément de se faire le relai de cette information auprès des agriculteurs de la commune.

TOUR DE TABLE

➤ **Communauté de communes : COTELUB**

Monsieur le maire continue à suivre, à COTELUB, les travaux d'aménagement de la Bonde. Il a participé à la conférence mensuelle des maires où ont été abordés divers dossiers dont GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et l'aide aux commerçants notamment.

➤ **Associations - Social**

Madame Claudine Amourdedieu-Ollier a travaillé avec Monsieur Christian Gros sur le projet de convention avec les associations. Ce projet sera envoyé par mail à l'ensemble des élus pour relecture et observations éventuelles.

Elle a commandé un sapin de Noël à installer place Saint Elzéar par les services communaux.

L'an dernier, la commune avait offert des sapins installés devant les commerces, cette année ce sont des couronnes lumineuses qui seront placées début décembre devant les commerces y compris s'ils sont fermés.

➤ **Projet d'aménagement du parc paysager du Coignet**

Monsieur Mickaël Cavalier évoque le projet d'aménagement du parc paysager du Coignet. Il a élaboré un livre blanc, remis au maire, après avoir compilé les résultats de la commission d'urbanisme et les avoir confrontés aux réalités législatives applicables sur ce site. Il en ressort que des contraintes réglementaires empêcheront la réalisation de certaines propositions, notamment parce que l'ensemble du terrain est inconstructible.

Le livre blanc vise à aiguiller les réflexions pour éviter de s'éparpiller ; il est disponible, pour les élus, dans le bureau de Monsieur le maire. Ce document propose un phasage qui prévoit de consulter la commission urbanisme à toutes les étapes du projet. C'est ensuite l'architecte paysagiste lauréat du concours qui va construire le projet définitif.

Il insiste sur l'opportunité que représente cet aménagement pour l'avenir de la commune, en coopération avec l'association « Vergers Villageois ». Une surface de 4,5 ha constitue un enjeu stratégique pour la commune sous l'égide des services des Bâtiments de France.

L'Association des maires de France a remarqué ce dossier au niveau national. Le quotidien « Maire info », destiné aux élus locaux, envisage de rédiger un article sur le projet.

Puis, il annonce que la commune a fait réaliser un semis d'engrais vert pour ne pas laisser le terrain en friche avant la réalisation du parc paysager. Douze variétés ont été semées ce jour, soit 550 kg de graines afin d'obtenir un tableau multicolore dès le printemps prochain.

Monsieur le maire reprend et explique la méthodologie :

La réunion de la commission urbanisme du 07 octobre a permis de mettre différentes idées en exergue. Certaines ont été écartées. Puis, toutes les idées retenues seront transmises à l'architecte paysagiste qui va réaliser des dessins et représenter au mieux les idées exprimées.

Une nouvelle commission urbanisme sera organisée en présence de l'architecte paysagiste afin d'expliquer son parti pris par rapport à toutes les demandes transmises.

Sur la base de nouveaux croquis, la commission se réunira de nouveau et se prononcera.

Ce projet sera aussi présenté à l'Architecte des Bâtiments de France.

Monsieur le maire attire l'attention des élus sur le fait qu'il ne faut cependant pas trop tarder, il faut prévoir de planter les premiers arbres en novembre 2021. Cet espace est, bien évidemment, prévu sans produits phytosanitaires, un jardin propre pour les générations à venir.

Le livre blanc est un outil plus qu'une règle à appliquer. Il rappelle les conditions d'achat du terrain, les grandes lignes définies lors de la commission urbanisme, les règles applicables sur ce secteur, des informations sur le label « jardins remarquables », propose un planning, ...

➤ **Parc du Luberon**

Monsieur Mickaël Cavalier présente les dossiers traités à l'occasion du bureau syndical du Parc qui s'est tenu à Caseneuve :

- Les demandes de subvention à la Région,
- Le projet « un coin de nature pour la pluie » visant à désimperméabiliser les cours d'école,

- Ansois a obtenu l'an dernier une libellule au titre du label « Ville Nature ». La commune peut candidater de nouveau pour se positionner en véritable territoire engagé pour la nature,
- Le Parc a organisé de nombreuses visioconférences notamment sur le thème du « contrat transition énergétique »,
- Le budget du Parc a inscrit une somme de 84 000 € pour accueillir les enfants des écoles au château de Buoux, les enfants d'Ansois peuvent, bien évidemment en profiter,
- Le projet d'abattoir de proximité qui se déplacerait de ferme en ferme,
- La mise en conformité des cantines scolaires.

Puis, il précise que dans le cadre du contrat de transition écologique (CTE), les communes doivent faire remonter leurs projets aux communautés de communes pour obtenir des financements. Le Parc, quant à lui, assure la cohérence des opérations et réalise les dossiers.

➤ Suite du tour de table

Monsieur Christian Gros a travaillé avec Madame Claudine Amourdedieu-Ollier sur la mise à jour de la convention pour les associations et souligne qu'il s'agit d'un enjeu important pour la commune.

Puis il évoque les problèmes de distribution du courrier dans son quartier où il reçoit du courrier qui ne lui est pas adressé.

Monsieur le maire répond qu'il va faire une réclamation à la direction des postes à Avignon et au centre de La Poste de Pertuis.

Monsieur le maire demande à Madame Martine Clément d'établir la liste des agriculteurs pour les informer plus facilement.

Il rappelle son souhait de voir évoluer la réglementation pour permettre aux jeunes agriculteurs de construire une maison dans leurs terres.

Monsieur Mickaël Cavalier répond que le projet de loi "3D" (décentralisation, différenciation et déconcentration) va peut-être donner plus de pouvoir aux maires en matière d'urbanisme

Monsieur le maire rappelle qu'à partir du mois de janvier 2021, la commune va répertorier toutes les parcelles de forêt pour valoriser la terre et les bois du territoire.

Monsieur Christian Sola annonce la mise hors gel du véhicule et de la pompe du CCFE (comité communal feu de forêt).

Madame Juliet Schlunke évoque le problème des commerces actuellement fermés qui doivent faire face aux charges avec un chiffre d'affaire nul. Plusieurs commerçants font de la vente en ligne mais cela coûte parfois cher à mettre en place.

Madame Mylène Garcin informe que la communauté de communes (COTELUB) va prendre en charge la création du site de vente en ligne « Click and Cotelub ». Les commerçants doivent se faire connaître auprès de Madame Amandine Milesi à COTELUB.

Madame Isabelle Marincola a travaillé avec la société « La vache noire sud » pour mettre à jour les coordonnées des activités de la commune à faire paraître sur les panneaux de signalétique touristique.

Monsieur Denis Verkin a été approché par la société Lexagone sur le dossier de règlement général sur la protection des données (RGPD). Une première réunion va être organisée dans les jours à venir.

Il a participé à la commission du personnel le 17 novembre 2020 en présence de Monsieur le maire et de Mesdames Roselyne Adrian et Claudine Amourdedieu-Ollier.

Madame Mylène Garcin a assisté au conseil communautaire de COTELUB le 5 novembre 2020 où elle a été élue vice-présidente, ainsi qu'à deux réunions de bureau des vice-présidents et une conférence des maires.

Parmi les dossiers évoqués :

- la loi LOMe « d'orientation des mobilités » qui propose que les intercommunalités reprennent les compétences mobilité,
- le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), pour lequel la commune va devoir délibérer de nouveau,

- le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) qui est en ligne ; elle incite les élus à faire part de leurs observations,
- l'avancement des travaux d'aménagement de la Bonde,
- le bilan « territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV),
- la mise en place de la société publique locale pour la gestion des crèches,
- le contrat de transition écologique (CTE).

Monsieur Gilles Pons a finalisé le marché d'entretien de l'éclairage public dans lequel ont été ajoutés l'installation et le repli des illuminations de Noël.

Puis il évoque l'enterrement des réseaux en bordure de la route départementale 56 entre le quartier basse Croze et l'entreprise Amourdedieu.

Il assistera le 25 novembre à une commission de sécurité du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) à Avignon.

Madame Roselyne Adrian a participé à l'assemblée générale des « plus beaux villages de France » le 03 octobre à Montflanquin dans le Lot et Garonne. Au programme :

- l'élection du nouveau conseil d'administration et des trois commissions techniques : qualité, notoriété et développement. Madame Roselyne Adrian est élue au conseil d'administration et à la commission qualité,
- le rapport d'activité 2019 qui fait apparaître qu'au cours de cette mandature, sur 27 villages candidats, 8 sont entrés dans l'association. 107 villages classés ont été ré-expertisés (101 classements ont été reconduits, 5 ont été déclassés et un en déclassé potentiel). L'association compte, à ce jour, 159 villages.

Monsieur Maurice Chabert est aujourd'hui président d'honneur après de 24 ans de présidence de l'association.

La séance est levée à 22h50

Géraud de Sabran Pontevès
Maire d'Ansouis

